



Pôle Attractivité et  
Proximité  
Service équipements  
sportifs

## Contrat préalable d'objectifs

*Légende du dossier :* « **course nature la marcellinoise** » **Saint-Marcellin-en-Forez édition 2022** »

---

## **LES SIGNATAIRES :**

La présente convention préalable d'objectifs est signée entre, d'une part,  
Loire Forez agglomération, représentée par monsieur Jean-Marc Grange, conseiller délégué  
aux équipements sportifs,  
et d'autre part,

L'association « Course nature marcellinoise », organisatrice de la manifestation « Course  
nature marcellinoise 2022 », représentée par son président monsieur David Faure.

## **L'OBJECTIF DE LA PRESENTE CONVENTION :**

L'objectif de la présente convention est de définir, au vu du soutien financier mis en place par  
Loire Forez agglomération, les engagements des organisateurs de la manifestation « course  
nature marcellinoise » envers Loire Forez agglomération.

## **LE SOUTIEN FINANCIER :**

Au titre de l'année 2022, le soutien financier mis en place par Loire Forez agglomération à la  
manifestation « course nature marcellinoise 2022 » est de 500 €.

Ce soutien n'a aucun caractère ni définitif, ni de tacite reconduction, au-delà de l'année 2022.

## **LES ENGAGEMENTS DES ORGANISATEURS :**

Pour cette édition, qui se déroulera le dimanche 3 avril 2022, les engagements des  
organisateurs envers Loire Forez agglomération sont de différents ordres :

1. Le logo « Loire Forez agglomération » sera décliné sur l'ensemble des affiches, des  
programmes et des flyers dédiés à cette épreuve sportive.
2. Deux banderoles « Loire Forez agglomération » seront positionnées sur les barrières  
de sécurité qui délimitent les zones d'arrivée et de départ des courses (ces banderoles  
sont à récupérer à l'accueil auprès d'Annick Lenoir au siège d'agglomération 17  
boulevard de la Préfecture 42600 Montbrison, 5 jours avant la course et à rendre à la  
même adresse dans les 5 jours qui la suivent).
3. Des élus de Loire Forez seront invités aux différents temps forts de la manifestation.
4. Dans le cadre de l'organisation du challenge course nature Loire Forez agglomération  
l'association organisatrice transmettra dans les 7 jours qui suivent la course,  
l'ensemble des classements des épreuves qui se seront déroulées lors de cette  
manifestation sportive, ainsi que les adresses courriel de l'ensemble des « finishers »  
desdites épreuves.

Fait à saint Marcellin en Forez le .../02 janvier 2022

Par délégation, le conseiller délégué aux sports de Loire Forez agglomération,  
Monsieur Jean-Marc Grange.

Le président de l'association « Course nature la marcellinoise »,  
Monsieur Pierre Faure.

Po David FAURE Pierre PASQUIER

